

Le secteur algérien du gaz naturel met l'accent sur la valorisation en amont

L'Algérie possède 2,37% des réserves mondiales prouvées de gaz naturel (estimées à 4,5 milliards de mètres cubes), ce qui la place au 10e rang dans le monde. Au rythme de production actuel, l'Algérie devrait assurer son autosuffisance en gaz pour les 60 prochaines années. La production de gaz primaire s'établit à 92 milliards de mètres cubes, dont 60% proviennent des grands gisements d'Hassi R'mel. La production de gaz naturel en association avec des partenariats étrangers représente 22% de la production de gaz algérienne. Les activités de forage ont repris de façon significative depuis 1991. Le nombre moyen de forages de puits est passé de 38 par an entre 1992 et 2000 à 68 par an entre 2001 et 2010, avec une pointe à 114 forages en 2007. De 2001 à 2010, 43 accords de partenariat ont été signés dans le cadre de 94 propositions de projets. L'exploration gazière est une activité qui se développe.

En 2011, l'Algérie était le cinquième exportateur mondial de gaz naturel (avec 51,5 milliards de mètres cubes), derrière la Fédération de Russie, le Qatar, la Norvège et le Canada. Une capacité d'exportation totale de près de 28 Gm³ par an est répartie sur trois gazoducs et deux usines de liquéfaction. Un quatrième gazoduc et deux autres usines de liquéfaction sont en construction. Le transport du gaz par gazoduc est l'élément clé de la politique commerciale du pays et vise à diversifier les marchés et à réduire les coûts. La Sonatrach et sa filiale à 100% gèrent le transport maritime du gaz naturel liquéfié vers les marchés consommateurs. L'Espagne, l'Italie et la France sont les principaux importateurs et le marché asiatique en expansion se tourne vers l'Algérie pour assurer son approvisionnement en gaz naturel à long terme.

Un même cadre juridique s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur

La loi de 1986 sur les hydrocarbures a confié à l'État le contrôle de la chaîne de valeur de l'exploration, de l'exploitation et du transport. La Sonatrach a poussé des entreprises locales à s'engager dans des activités concernant les hydrocarbures. Les entreprises étrangères peuvent s'engager dans des activités pétrolières en partenariat avec la Sonatrach selon quatre formules : contrat de partage de la production, contrat de service, entreprise commune et société anonyme. La loi de 2005 sur les hydrocarbures (loi Khelil) a créé deux nouvelles agences et a mis fin au monopole de la Sonatrach ; elle a libéralisé les activités en amont, les activités intermédiaires et les activités en aval et elle a simplifié le cadre juridique et fiscal applicable aux hydrocarbures. Selon le décret présidentiel qui modifiait ses statuts, la Sonatrach doit détenir au moins 51% des actions de tout contrat d'exploration, d'exploitation et de raffinage. Le gouvernement prépare un nouveau projet de loi sur les hydrocarbures pour façonner un environnement plus favorable au renouvellement des réserves. Pour la première fois, une politique définira les ressources non conventionnelles et régularisera le cas des investisseurs qui ont obtenu des permis d'exploration pour le gaz et le pétrole mais qui exploitent des sources d'énergie non conventionnelles (par exemple, le gaz de schiste). L'objectif de Sonatrach en matière d'investissement en amont pour 2012-2016 est de renouveler les réserves de pétrole et de gaz au moyen du développement et de l'exploration des gisements existants. L'objectif de son investissement en aval est d'obtenir des produits à valeur ajoutée destinés à l'exportation pour répondre aux besoins de l'industrie nationale en matière de moyens de production.

Le gaz offre un moyen de développer l'industrie

Le gaz est pour l'Algérie un moyen important de développer son industrie en conduisant la chaîne de valeur vers une industrialisation endogène, le progrès et l'émergence sur le plan international. Outre qu'elle doit contrôler la chaîne de valeur en amont et en aval, l'industrie locale doit développer le potentiel gazier de façon à produire de la valeur ajoutée pour le reste de l'économie.

Le potentiel de croissance du secteur agro-alimentaire algérien

En 2011, l'agro-industrie algérienne était constituée de plus de 22 000 entreprises employant 145 000 personnes, soit près de 30% des emplois du secteur industriel. L'agriculture représente 7% du PIB. Ses principales productions sont les céréales, le lait, les aliments en conserve, l'huile, les eaux minérales et le sucre raffiné. En amont, l'Algérie compte plus d'un million d'exploitations agricoles couvrant 8,5 millions d'hectares de terres arables. Bien que l'Algérie dispose d'une industrie agro-alimentaire dynamique et en expansion, elle importe 75% de ses besoins alimentaires. En 2011, les importations alimentaires en amont et en aval se sont élevées à 6,8 millions de dollars, soit près de 17% des importations totales.

Le développement du secteur agricole et agro-alimentaire est un enjeu économique, politique et social majeur. L'industrie agro-alimentaire est déconnectée de l'agriculture en amont et ne trouve pas sa place dans la production nationale en raison d'une offre insuffisante et irrégulière des produits. L'agriculture algérienne se caractérise par une faible utilisation des technologies modernes, une utilisation insuffisante d'engrais, une main-d'œuvre non qualifiée et un environnement institutionnel lourd. La taille et la structure des exploitations agricoles contribuent à l'incapacité du secteur à construire des usines de transformation et à fournir des produits qui répondent aux normes industrielles. Les petites exploitations familiales privées n'attirent pas les investisseurs qui pourraient les aider à se moderniser pour répondre à la demande en aval. La responsabilité des retards enregistrés dans une mise à niveau nécessaire pour assurer une intégration amont-aval a été attribuée à un climat d'investissement peu attrayant et à une mauvaise coordination institutionnelle.

Les pouvoirs publics s'intéressent à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité

Pour améliorer la sécurité alimentaire, les autorités algériennes ont mis en place une politique de relance agricole et rurale visant à augmenter la production de grande consommation et à réduire la dépendance à l'égard des importations. Près de 1,2 milliard de dollars de fonds publics seront mobilisés pour mettre en œuvre des mesures visant à encourager l'investissement privé et à améliorer l'interaction entre les producteurs et les transformateurs. Au cours des 5 années du programme, les industries agro-alimentaires recevront un appui pour les aider à accroître leur contribution au PIB industriel, à respecter les plans de production en amont, à créer 500 entreprises dans les zones agricoles, à moderniser 500 entreprises agro-alimentaires et à construire des capacités d'exportation. Un impact majeur de ce programme sera le développement de l'industrie agricole et la création d'un réseau de petites entreprises productrices d'intrants et de sociétés de services agricoles.

Le partenariat public-privé et la participation de nombreux intervenants permettront de réduire les vulnérabilités. En outre, les mesures ci-après permettront de mettre en place une nouvelle gouvernance de la politique agricole :

- Augmentation de la production nationale de produits de grande consommation comme le blé dur et le lait
- Modernisation et diffusion des progrès technologiques au moyen d'une irrigation rationnelle, de la fertilisation, de la mécanisation et de l'utilisation de semences et de races améliorées
- Modernisation et organisation de réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et fourniture d'intrants et de services agricoles
- Mise en place d'un système de réglementation visant à sécuriser et à stabiliser l'offre de produits de grande consommation et à protéger les revenus des agriculteurs et des consommateurs
- Création et activation d'un environnement sûr pour la croissance de l'agro-industrie.